

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ

À EFFET DE SERRE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

ANNÉE 2021

QU'EST-CE QU'UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Faire un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre consiste à évaluer la quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis sur une année par les activités et par l'ensemble des bâtiments d'une collectivité. Ce bilan permet au Département d'identifier sur quels leviers agir, pour que notre collectivité intègre les enjeux du changement climatique à ses missions et compétences.

EN 2021, LE DÉPARTEMENT DE L'EURE A ÉMIS SUR SON PATRIMOINE ET SES COMPÉTENCES 27668 TONNES DE CO₂e* SOIT L'ÉQUIVALENT DE :



143 millions de km en voiture soit **3 584 fois** le tour de la Terre

ou



30 205 tonnes de papier consommée

ou



1 628 tonnes de viande de bœuf

**CO₂e : Il s'agit de l'équivalent CO₂, l'unité de mesure utilisée pour comparer les émissions des gaz à effet de serre sur la base de leur « potentiel de réchauffement global » (PRG).*

QUELS SONT LES POSTES D'ÉMISSIONS PRIS EN COMPTE ?

Scope 1 & 2



Consommations d'énergie
Combustibles et électricités



Climatisation des bâtiments



Transport de personnes
Carburant



Déplacements professionnels
Carburant de la flotte interne

Scope 3



Transport de personnes
Fabrication des véhicules



Déplacements Professionnels (hors flotte) et visiteurs



Trajets Domicile-Travail des agents et élus



Traitement des déchets
Collecte, tri, recyclage, stockage ou incinération



Télétravail
Surconsommation d'énergie à la maison

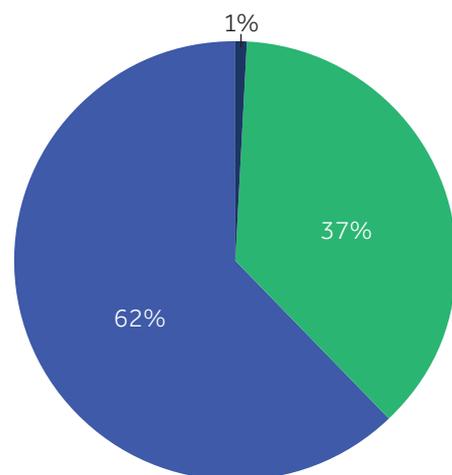
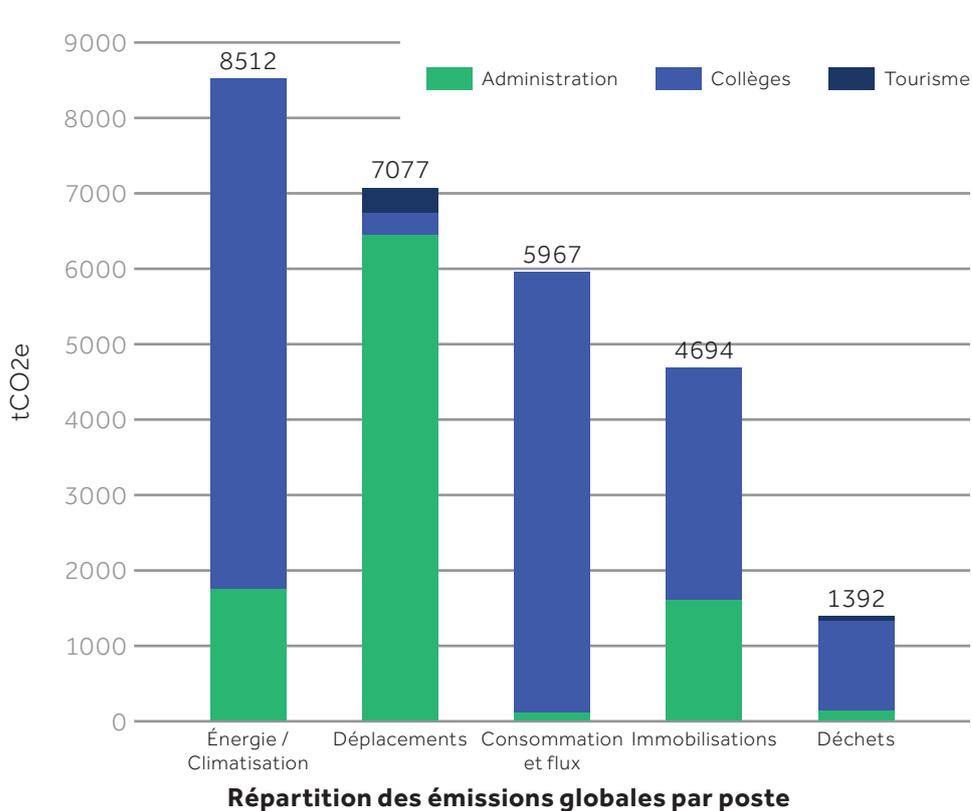


Intrants
Biens et services



Immobilisations
Immobilier, mobilier, parc automobile et informatique

LES PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSION DU DÉPARTEMENT

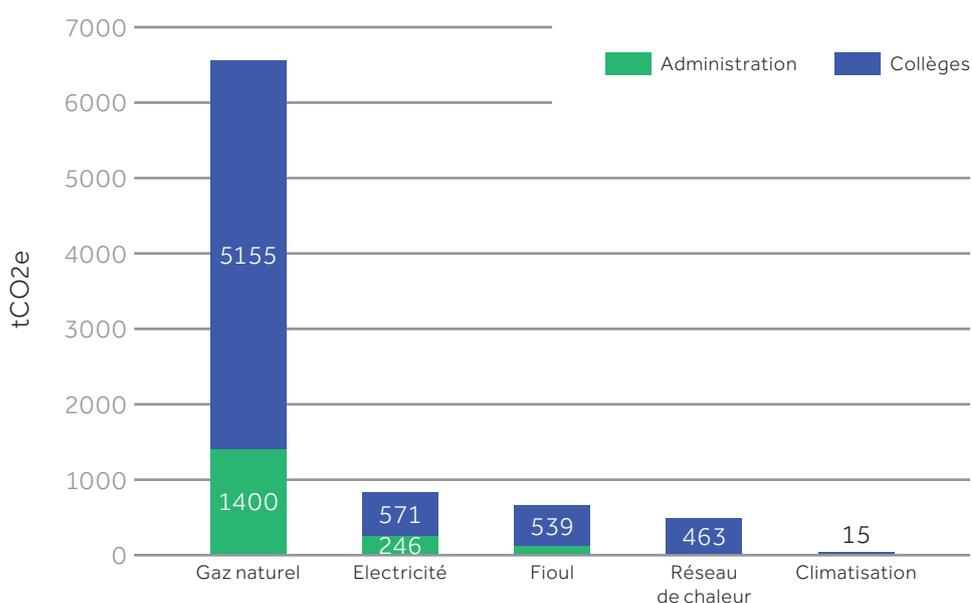


27 668 tCO2e

62% des émissions proviennent des collèges

DÉTAIL DES ÉMISSIONS SUR LES PRINCIPAUX POSTES

Les émissions liées à la consommation d'énergie dans les bâtiments



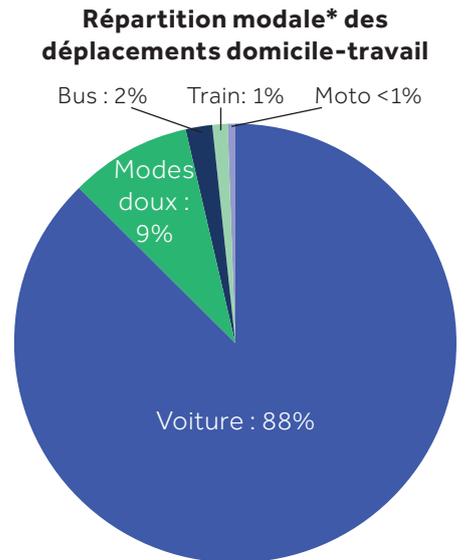
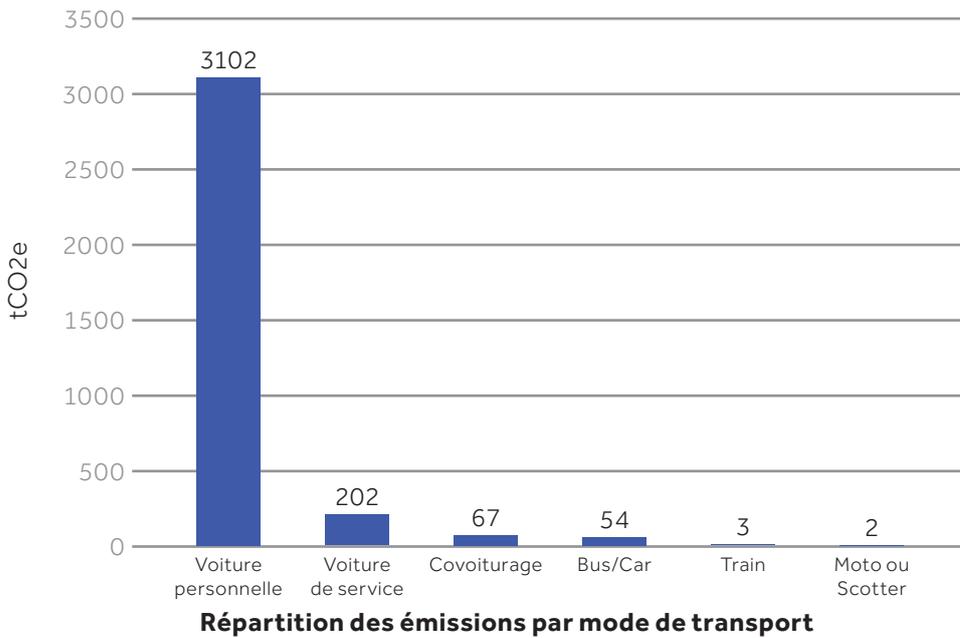
8 512 tCO2e soit **31%** des émissions

77% des émissions sont dues à la consommation de gaz naturel

Pistes d'améliorations :

- Définir et mettre en œuvre un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, pour une rénovation énergétique programmée des bâtiments
- Remplacer les équipements de chauffages à énergie fossile par des systèmes renouvelables et décarbonés (pompes à chaleur, réseaux chaleur, bois énergie, géothermie,...)

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail



* La part modale utilisée est issue de l'enquête mobilité de 2018



3 430 tCO2e
soit **12%** des émissions



88% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture

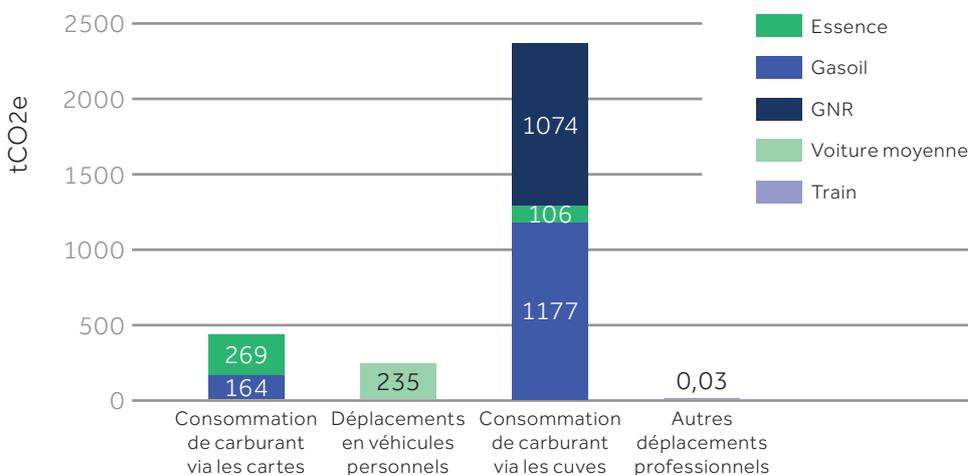


98% des émissions sont dues à l'utilisation de voitures thermiques

Pistes d'améliorations :

- Encourager la pratique du télétravail en définissant par pôle/service des jours sans contrainte de déplacement
- Faciliter le travail des agents sur des sites départementaux à proximité de leur domicile en officialisant cette pratique dans la collectivité
- Rendre obligatoire les visioconférences lorsqu'elles sont possibles
- Favoriser le covoiturage (Réserver des places de parking aux covoitureurs, mettre en contact les agents intéressés via des animations internes,...)
- Déploiement de parkings vélos abrités et des systèmes de consignes pour ranger les équipements vélos (casques, vêtements pluie,...) sur tous les sites départementaux (en priorisant les sites facilement accessibles)

Les émissions liées aux déplacements professionnels



Pistes d'améliorations :

- Mettre en place un plan de rationalisation des véhicules professionnels pour diminuer le parc de véhicule grâce à l'auto-partage généralisé
- Définir un plan d'acquisition de véhicules électriques avec un % d'électrification à définir (étude mobilité bas carbone en cours...)
- Utiliser du biocarburant (B100) dans les camions du Département
- Généraliser les formations à l'écoconduite



3 026 tCO2e
soit **11%** des émissions



>99% des émissions proviennent des déplacements en **voiture**

Les émissions liées aux achats de biens et service

Administration (83 tCO₂e)



Collèges (5 756 tCO₂e)



 **5 839 tCO₂e**
soit **21%** des émissions

 **98%** des émissions
proviennent des **repas**

Pistes d'améliorations :

- Inciter les cuisiniers et chefs d'établissement à instaurer 1 repas végétarien par semaine
- Proposer des menus végétariens variés
- Faire des buffets zéro déchets, locaux, végétariens lors des cérémonies diverses (vœux, remises de prix, etc.)
- Finaliser et mettre en œuvre le plan d'action circuits courts du Département